

Annexe B

Examen de professionnalisation au grade de lieutenant

Le concours par professionnalisation est un processus clé permettant au membre du personnel volontaire de passer à un emploi de personnel professionnel dans le même grade ou dans le grade inférieur de Lieutenant au sein de la même zone.

Les épreuves, qui sont éliminatoires, ont pour but de tester la **motivation, l'engagement, la disponibilité, et la conformité du candidat avec la description de fonction**. L'accent est mis non seulement sur la preuve des compétences techniques et managériales du cadre supérieur mais surtout sur la capacité à changer de statut :

- dans un service de garde, en horaire mixte, au sein de plusieurs postes de la zone,
- au sein d'une direction en tant que gestionnaire à portée plus zonale, au sein du siège social.

Le profil de compétences du Lieutenant (Cadre Supérieur) est fondé sur les **niveaux de maîtrise** établis dans la matrice des compétences et les rôles définis dans sa description de fonction, en tant qu'officier de première ligne et gestionnaire.

La matrice et le dictionnaire des compétences figurent aux annexes 3 et 4 de la circulaire ministérielle du 8 octobre 2016 relative à l'évaluation des membres opérationnels des zones de secours : <https://www.civieleveiligheid.be/fr/content/propos-du-personnel>

L'examen de professionnalisation est composé de 4 épreuves :

- 1^e épreuve : Epreuve physique (Test EMPP-PPMO) ;
- 2^e épreuve : Epreuve écrite ;
- 3^e épreuve : Epreuve pratique ;
- 4^e épreuve : Epreuve orale.

Le candidat doit se présenter aux épreuves en tenue de service et, pour l'épreuve physique, muni de sa tenue d'intervention feu complète et propre (TIB feu en référence à l'article 5 de l'AR du 30.08.2013).

Pour les épreuves écrites, pratiques et orales, le candidat peut utiliser tous les supports, outils et ouvrages de référence qu'il souhaite. Il peut utiliser son ordinateur et peut accéder à internet. Il peut utiliser son smartphone mais il ne peut contacter qui que ce soit, ni par internet, ni par téléphone. L'accès à internet n'est cependant pas garanti et est soumis aux aléas de la connexion, sauf si elle est nécessaire au déroulement de l'épreuve. Ni la zone ni les membres du jury ne sont responsables de cette connexion. Il est fortement recommandé aux candidats de prévoir la possibilité que l'accès internet ne fonctionne pas pendant l'examen et disposent d'autres alternatives dans ce cas. Il peut bénéficier de ses outils et recourir à l'intelligence artificielle s'il le souhaite.

Il doit se munir de sa carte d'identité pour chaque épreuve.

1^e épreuve : Epreuve physique

L'épreuve physique correspond à l'Evaluation Médicale Préventive Périodique (EMPP-PPMO) correspondant à l'AT4612 ou au protocole du même nom d'application pour le personnel opérationnel pompier de la ZHC approuvé par le Conseil Zonal du 20/07/2021.

Annexe B

L'ARI et les bouteilles sont fournis sur place.

Le temps pour finaliser le test de lutte contre l'incendie est de 24 minutes.

Pour le test de l'escalier, il est autorisé de saisir/s'appuyer avec la main sur la rampe, ce qui permet au participant de réaliser son test en toute sécurité.

Les candidats qui ont réussi le test EMPP-PPMO il y a moins de deux ans à partir du 1er jour de l'épreuve de professionnalisation en sont dispensés. La date du test est indiquée sur l'attestation n° AT4612 délivrée par un centre de formation agréé pour la sécurité civile.

A l'inverse, les candidats qui réussissent l'épreuve physique se voient délivrer l'attestation de réussite AT4612 et bénéficient de deux heures de formation continue.

2^e épreuve : Epreuve écrite

L'épreuve écrite est organisée sous forme de questions à choix multiple et/ou de questions ouvertes. Cette épreuve vise à valider la maîtrise des connaissances requises pour un lieutenant qui, en plus de l'opérationnel, exerce des fonctions de management et administratives.

Objectifs visés :

1. Tester les connaissances des règles administratives et de gestion liées à la fonction.
Les sources pertinentes sont les statuts administratifs et pécuniaires des membres opérationnels, le règlement de travail des opérationnels, le règlement général d'exécution des statuts visés plus haut.
2. Valider la maîtrise des concepts liés au certificats PREV1, FOROP1, et à l'attestation EVAL ainsi qu'aux fonctions associées.

Pour cette épreuve, le candidat devra être en mesure de se connecter à son compte 365 professionnel.

L'épreuve dure maximum 2h

3^e épreuve : Epreuve pratique

Au travers d'une mise en situation professionnelle (opérationnelle et/ou administrative) à laquelle il est confronté à chaud, il est attendu du candidat, par son comportement, ses paroles et ses actes, qu'il apporte la preuve d'une perception pertinente de la problématique, et qu'il mette en œuvre tout ou parties de ses compétences d'analyse, de résolution de problèmes, de planification, d'organisation et de coordination, pédagogiques et de coaching.

Mise en Situation Opérationnelle Complexée (Jeu sur table ou Simulation) :

Objectif visé : Tester les compétences de Commandement, Analyse, Résolution de problèmes, Planification, organisation et coordination (Niveau 3).

Exemple : Gestion d'un incident d'une ampleur nécessitant une intervention multidisciplinaire de base et impliquant la coordination de la réflexion multidisciplinaire durant le PC-Capot en attendant un officier supérieur.

Annexe B

Mise en situation Managériale (Coaching / Entretien d'Évaluation)

Évaluer l'application concrète des compétences de management/encadrement (Niveau 3), notamment l'utilisation de l'attestation EVAL.

Exemple : Mener un entretien de fonctionnement ou un débriefing avec un subordonné (Adjudant ou Sergent). L'accent doit être mis sur le coaching et la formulation de feedback constructif et l'application des critères d'évaluation.

L'épreuve dure maximum 45 min

4^e épreuve : Epreuve orale

Exposé :

Le candidat dispose de 5 minutes sans être interrompu. Il ne peut utiliser aucun document et doit donc préparer cet exposé.

Le candidat doit valoriser l'expérience et les compétences acquises tout au long de son parcours de pompier en sachant dépasser une simple énumération chronologique. Il est évalué sur sa capacité à rendre compte clairement de son expérience et de ses compétences et à faire comprendre sa motivation pour la professionnalisation dans le grade de lieutenant. Le candidat peut également retracer son parcours de formation. Sera pénalisé l'exposé interrompu par le jury au terme des 5 minutes et demeuré de ce fait inachevé ; tout comme un exposé excessivement court. Lorsque l'exposé n'atteint pas les 5 minutes, le jury, s'étant assuré que le candidat a achevé celui-ci, passe à la phase « d'entretien » de l'épreuve.

Entretien d'approfondissement :

Thèmes de l'épreuve :

Motivation et Vision Stratégique (Niveau 3)

Vérifier la motivation pour le changement de statut au sein de la zone et la compréhension des enjeux zonaux, l'adhésion aux valeurs du service et la raison du passage au statut professionnel

Engagement et Disponibilité

Évaluer la volonté, la compréhension des exigences du statut professionnel en matière, notamment de temps de travail, d'horaire mixte, de rappels.

S'assurer que le candidat comprend et accepte l'organisation opérationnelle (SOO) de la zone en particulier pour les officiers professionnels (horaire mixte).

Adéquation à la Description de Fonction de la Zone

Vérifier la compréhension par le candidat des tâches de Lieutenant professionnel dans la zone (fonctions de gestion des ressources humaines et de supérieur fonctionnel mais aussi de responsable de secteur ou final dans une intervention monodisciplinaire de base, direction du PC-Ops lors d'une intervention multidisciplinaire de base en attendant un officier supérieur).

Éléments Transversaux

Formation : Discuter de la manière dont le candidat compte maintenir et développer ses compétences.

Évaluation : Compréhension des mécanismes de l'évaluation.

Durée : 25 minutes.